

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

Séance spéciale tenue le 19 mai 2021 220 Principale Est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal. Cette séance s'est tenue à huis clos en raison des décrets du gouvernement provincial en lien avec la pandémie Covid.

Sont présents : Messieurs Denis Laprise, Jean-Claude Giroux, Normand Breton, Émilien Morency, Steeve Raby et Jean-Marie Therrien sous la présidence de monsieur Gilles Giroux, maire.

Est également présente : Madame Claudette Aubé.

2021-05-24 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Steeve Raby, appuyé par monsieur Jean-Marie Therrien et résolu d'ouvrir la séance.

À l'unanimité.

2021-05-25 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé tel que présenté sur une proposition de monsieur Normand Breton, appuyé par monsieur Denis Laprise.

Adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1.-Ouverture de la séance
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour
3. Nouvelle programmation de la TECQ 2019-2023
4. Période de questions
5. Levée de la séance

2021-05-26 : TRAVAUX RÉALISÉS À L'AIDE DE LA TECQ ET NOUVELLE PROGRAMMATION

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur Denis Laprise, appuyé par monsieur Steeve Raby et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux version numéro 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2021-05-27 : LEVÉE DE LA SÉANCE

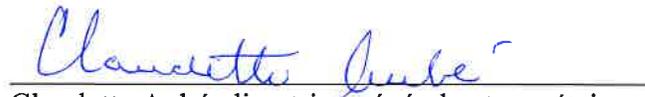
Il est proposé par monsieur Émilien Morency, appuyé par monsieur Steeve Raby et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 18h30.

Adoptée à l'unanimité.



Gilles Giroux, maire

*Je, Gilles Giroux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière adjointe

Je, Claudette Aubé, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibération du conseil municipal lors de la réunion tenue le 19 mai 2021.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 2 juin 2021.